

## **Le bilan des sinistres dans le Canton de Fribourg**

Les événements météorologiques qui sévissent en Suisse depuis juin n'ont pas épargné le territoire fribourgeois. Des orages de grêle très violents dans les régions du Lac noir, Charmey, Bulle, Estavayer-le-Lac ont occasionné de nombreux dégâts aux bâtiments, en particulier aux toitures, chapeaux de cheminées, à la ferblanterie et aux façades.

De plus, des inondations régulières ont frappé l'ensemble du canton. A l'heure actuelle, plus de 8'800 sinistres ont été annoncés auprès de l'ECAB occasionnant des dégâts pour un montant estimé à plus de 50 millions de francs. Le dernier événement d'aussi grande ampleur était celui de l'épisode de grêle de 2009 qui avait touché 15'000 bâtiments et causé pour 110 millions de francs d'indemnisation. 5 ans avaient été nécessaires pour que tous les bâtiments puissent être réparés.

Les entreprises tout comme nos experts sinistres ont été extrêmement sollicitées. Dès lors, les priorités ont été données à la mise hors d'eau des bâtiments gravement endommagés.

L'ECAB tient à remercier les diverses forces d'intervention, en particulier les sapeurs-pompiers du canton, qui depuis le début de cette période d'intempérie, sont sur le qui-vive et offrent leur soutien à la population.

Les sinistres peuvent être annoncés par téléphone au 026 305 93 00 ou sur le site internet [www.ecab.ch](http://www.ecab.ch) sur lequel figure également la marche à suivre en cas de sinistre (cf annexe).

Fribourg, le 20 juillet 2021

Annexe : Marche à suivre en cas de sinistre

Personne de contact : M. Grégoire Deiss, Responsable Assurance, 026 305 92 01